PROJET PEDAGOGIQUE

VACANCES DU

26 FEVRIER 2024 AU 8 MARS 2024

LE CINÉMA

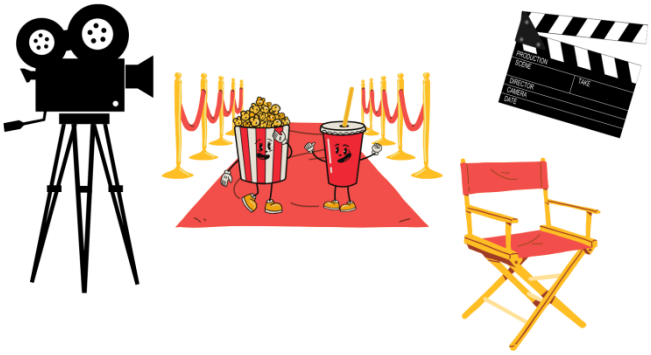

CROC' LOISIRS

ACCEUIL COLLECTIFS DE MINEURS

COMMUNAUTE DE COMMUNE DAMVILLERS-SPINCOURT

1. INTRODUCTION 3
2. DESCRIPTIF DU CENTRE 4
3. DESCRIPTIF DES LIEUX D'ACCUEIL 4
1. SPINCOURT : 4
2. DAMVILLERS : 4
4. PERIODE DE FONCTIONNEMENT 5
5. RELATION AUX FAMILLES ET RESPONSABLES LEGAUX : 5
6. LES TARIFS 6
7. COMPOSITION DE L'EQUIPE 6
8. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF DE L'ORGANISATEUR. 7
9. ROLE ET FONCTION DU DIRECTEUR 7
1. Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif : 7
2. Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif : 7
3. Diriger le personnel : 8
4. Développer les partenariats de la communication : 8
5. Assurer la gestion de l'accueil : 8
10. ROLE ET FONCTION D'UN ANIMATEUR 9
1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs 9
2. Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs de l'ACM 9
3. Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM 9
4. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités 9
5. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets 10
6. LES OBLIGATIONS DE CHAQUE MEMBRE DE L'EQUIPE 10
7. TYPE D'ACTIVITES 11
8. LES OBJECTIFS 12
9. JOURNEE TYPE DES ENFANTS DURANT CES DEUX SEMAINES. 15
10. LES REPAS 16
11. L'INFIRMERIE 16
12. LES OUTILS D'EVALUATION 16

1. INTRODUCTION

Le projet pédagogique est conçu comme un contrat entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.

Il est dans un premier temps élaboré par les directrices, puis redéfini avec l'équipe, en référence au projet éducatif de la communauté de commune de Damvillers-Spincourt.

Ce projet doit permettre de répondre précisément à toutes les questions concernant l'organisation et le déroulement des vacances.

Il indique les choix pédagogiques, les moyens humains, matériels et organisationnels de mise en œuvre dont dispose l'équipe.

2. DESCRIPTIF DU CENTRE

Nature : Accueil collectif de mineur (croc' loisir)

Organisateur : Communauté de commune Damvillers-Spincourt

Directrice : SALVERTRONI Carole– DA SILVA DEFORTERY Cinderella

Public accueil : les enfants scolarisés de 2 à 12 ans

Implantation : Codecom de Damvillers-Spincourt

3. DESCRIPTIF DES LIEUX D'ACCUEIL

1. SPINCOURT :

- Une salle d'accueil
- Une salle d'activité
- Un jardin de jeux city stade
- Un espace extérieur comprenant un toboggan
- Des sanitaires
- Une cantine avec un réfectoire (à proximité)

2. DAMVILLERS :

- Une salle d'accueil
- Une salle d'activité
- Une salle de repos/sieste
- Un espace extérieur comprenant des jeux et tables
- Des sanitaires
- Un espace de restauration/ cuisine

4. PERIODE DE FONCTIONNEMENT

Pendant les vacances du 26 février au 8 mars 2024

Du lundi au vendredi de 9H à 17H.

Un accueil péri-centre est possible du lundi au vendredi :

- de 8h00 à 9h00
- de 17h00 à 18h00

5. RELATION AUX FAMILLES ET RESPONSABLES LEGAUX :

Pour chaque inscription, les familles doivent fournir :

- La fiche d'inscription disponible dans le flyer du centre, remplie et signée
- Une copie de l'attestation d'assurance couvrant l'enfant lors de sa présence au centre de loisirs
- Une fiche sanitaire remplie et signée + copie des vaccins
- Le règlement en espèce, chèque ou CESU

Une déduction peut être appliquée sur présentation du :

- Attestation Aide au Temps Libre de la CAF
- Attestation Aide MSA ALSH

ATTENTION Un enfant dont le dossier ne serait pas complet se verra refuser son inscription et son accueil sur le centre de loisirs.

Avant et pendant le centre, les directrices seront disponible pour rencontrer les responsable légaux, pour toutes les questions éventuelles.

Afin de favoriser l'inclusion les enfants avec PAI et/ou porteur de handicap, les responsables légaux, sont encouragés à faire une demande de RDV, afin de mettre en place un accueil adapté à l'enfant.

- **Pour Damvillers : DA SILVA DEFORTERY Cinderella : 06.30.12.5.47**
- **Pour Spincourt : SAVESTRONI Carole : 07.86.02.40.52**

6. LES TARIFS

Quotient familial	<500 €	De 501 à1000 €	>1000€ et MSA
LA SEMAINE DU 23/10/23 au 27/10/23	45€	50€	55€
LA SEMAINE DU 30/10/23 au 03/11/2023	45€	50€	55€
PERICENTRE 8h00 à 9h00	1€	1.25€	1.50€
PERICENTRE 17h00 à 18h00	1€	1.25€	1.50€

7. COMPOSITION DE L'EQUIPE

Le taux d'encadrement est conforme aux dispositions du code d'action sociale des familles c'est-à-dire :

- 1 animateur pour 8 enfants de 3 à 5 ans
- 1 animateur pour 12 enfants de 6 à 12 ans

L'équipe de l'accueil de loisirs sera composée en fonction des effectifs.

NOM PRENOM	FONCTION et DIPLOME
SALVESTRONI Carole	Directrice / BAFD – Stagiaire DEJEPS
DA SILVA DEFORTERY Cinderella	Directrice / BPJEPS Loisirs tous Publics
SIMON Pascale	Animatrice / BAFA
LEBLANC Johanna	Animatrice / BAFA
YUNG Elodie	Animatrice / Stagiaire BAFA
VOISEY Maxime	Animateur / Non Diplômé
POULAIN Anaïs	Animatrice / Non diplômée
THEVENIN Laurine	Animatrice / BAFA
SALZARD Laetitia	Directrice Adjointe / Stagiaire BPJEPS LTP
RIVIERE Manon	Animatrice / BAFA
SALLIN Romane	Animatrice / BAFA

8. PRINCIPAUX ELEMENTS DU PROJET EDUCATIF DE L'ORGANISATEUR.

La finalité de l'accueil organisé par la communauté de commune de Damvillers-Spincourt :

- Être un espace d'éducation ou se développent des temps de loisirs collectifs en lien avec la famille et les autres lieux de vie de l'enfant
- Favoriser la relation entre adultes et enfants en établissant certaines règles de vie.
- Proposer un accueil de loisirs à toutes les familles, afin de répondre, non seulement au besoin de garde qu'elles rencontrent mais également aux demandes de loisirs des enfants.
- Proposer aux enfants des activités répondant aux besoins et aux envies des différentes tranches d'âges.
- Développer leur autonomie, leur sociabilisassions en tenant compte de leur âge et de leur rythme biologique, en leur proposant des activités variées.
- Proposer des ateliers : ludiques, sportifs, créatifs, d'expressions, libres et de détentes.

9. ROLE ET FONCTION DU DIRECTEUR

1. Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif :

- Connaitre et comprendre le Projet Educatif.
- Prendre connaissance des caractéristiques et besoins des publics visés.
- Affirmer et argumenter ses choix éducatifs
- Prendre en compte l'environnement institutionnel

2. Conduire un projet pédagogique en référence au projet éducatif :

- Structurer un Projet Pédagogique au travers d'intentions éducatives, en cohérence avec le Projet Educatif, et le public accueilli
- Associer le Projet Pédagogique avec tous les acteurs de l'ACM
- Formaliser des objectifs pédagogiques
- Organiser la vie quotidienne et les projets d'animation en cohérence avec les intentions éducatives du Projet Pédagogique
- Mettre en œuvre une démarche d'évaluation du Projet Pédagogique

3. Diriger le personnel :

- Assurer le recrutement d'une équipe en lien avec la responsable des Ressources Humaines
- Organiser les missions de chacun, en respectant le cadre d'emploi des personnes
- Mobiliser l'équipe autour du Projet Pédagogique
- Gérer la dynamique de l'équipe, les relations et les conflits
- Etablir une démarche d'évaluation pour la formation et/ou l'évaluation des animateurs stagiaires

4. Développer les partenariats de la communication :

- Accueillir, informer et être à l'écoute des familles et responsables légaux
- Etablir des relations pertinentes avec l'organisateur et les institutions de contrôle des ACM
- Mettre en place différents système de communication
- Intégrer son environnement général au Projet Pédagogique

5. Assurer la gestion de l'accueil :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'ensemble des participants des ACM
- Mettre en œuvre les conditions nécessaires pour assurer la qualité du suivi sanitaire
- Respecter et appliquer le cadre juridique de l'organisation d'un ACM, notamment en matière de réglementation, de déclaration, d'affichages, de gestions des dossiers …
- Etablir, suivre et gérer le budget de l'ACM
- Garantir le respect des règles d'équilibre alimentaire pour les gouters et le protocole d'hygiène en collectivité

10.ROLE ET FONCTION D'UN ANIMATEUR

1. Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

- Avoir des connaissances sur la législation et la réglementation des ACM
- Connaître le développement de l'enfant
- Gérer la vie quotidienne
- Respecter le rythme biologique des enfants
- Adapter les activités et la vie quotidienne aux différents publics de l'ACM
- Savoir poser un cadre « Liberté / autorité / sanction »

2. Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs de l'ACM

- Savoir identifier les différentes personnes susceptibles d'intervenir dans un ACM
- Savoir mettre en place un accueil
- Prendre en compte la place des parents / responsables légaux
- Prendre en compte la place de chacun lors de l'élaboration d'une journée type

3. Participer, au sein d'une équipe, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des ACM

- Connaître les différents projets : éducatif, pédagogique et animation
- Comprendre les objectifs pédagogiques
- Proposer un programme d'activité en lien avec les objectifs
- Faire preuve d'auto-évaluation

4. Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

- Savoir préparer une animation
- Savoir mettre en place des activités
- Savoir analyser son action

- Participer à la vie quotidienne de l'ACM
- Respecter les règles de vie au sein de la structure

5. Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

- Mettre en place des projets d'animations
- Recenser les envies et besoins des enfants
- Prendre en compte les choix des enfants

6. LES OBLIGATIONS DE CHAQUE MEMBRE DE L'EQUIPE

L'équipe d'animation travaille en commun pour le bien être de tous.

Ses membres connaissent et appliquent le projet pédagogique et le programme d'activité.

Des réunions seront organisées pour l'adaptation des activités aux besoins et envies des enfants.

L'échange de point de vue se ferra dans un climat de confiance de respect mutuel et d'entraide.

Les directrices et l'équipe ont à respecter des règles établies au sein du centre :

- Ne pas fumer en présence d'enfants.
- Ne pas être injurieux vis-à-vis des enfants.
- Ne pas avoir de préjuger face aux enfants.
- Tenir le secret professionnel.
- Ne pas frapper les enfants.
- Respecter les règles de sécurités et d'hygiènes (code civil et code de la route)

.

7. TYPE D'ACTIVITES

Au cours de cette période de vacances, les activités de l'accueil de loisirs s'articuleront autour de 2 thématiques :

- Le voyage dans le temps
- Le cinéma

Des programmes sont établis et distribués aux parents afin d'avertir les familles des activités proposés avant l'ouverture du centre.

L'inscription se fait en journée complète et à la semaine.

Du fait de la différence de rythme de vie entre les tranches d'âge, deux groupes seront constituées :

- Le groupe 2/5 ans avec les enfants de maternelles
- Le groupe 6/12 ans avec les enfants d'élémentaires

Les activités seront adaptées aux enfants, en fonction de leur âge, de leur capacité et de leurs envies.

L'équipe impliquera les familles en les invitant à participer à des sorties ou à des soirées thématiques.

Enfin des sorties à la journée sont choisies en fonction du thème de la semaine

L'équipe s'appuie sur les envies des enfants tout en respectant les objectifs du projet pédagogique et le thème de la semaine. Elle vise l'épanouissement et le bien être des enfants.

On retrouve dans chaque groupes, les mêmes types d'activités mais adaptées à la tranche d'âge et aux capacités des enfants :

- Sportive : découverte ou approche de sport divers et variés, collectifs ou individuels. Mise en place de grands jeux sportifs.
- D'expression corporelle ou orale : jeux de groupe, ronde, mimes, chant, musique, jeux musicaux.
- Créative, artistique ou manuel : découpage et collage, pâte à sel, peinture, fabrication d'objet avec divers matériaux (nobles ou de récupération)
- Découverte de l'environnement : promenade dans le village.
- Ludique, de détente et activités libre : temps calme (avec sieste pour les plus petits), jeux de société, lecture, conte et comptine et jeu libre.

8. LES OBJECTIFS

Objectif généraux	Objectifs opérationnels	Moyen mise en œuvre
L'enfant acteur de ses loisirs	L'enfant est capable de choisir ses activités.	• pour les plus petits : ➢ Mise à disposition de jouets, de jeux, de coloriages, du petit matériel. ➢ Lors des activités manuels l'animateur prépare le matériel et l'enfant choisi ses couleurs, ses formes… **Dans tous les cas l'animateur accompagne l'enfant et ne fait pas à sa place** • pour les plus grands : ➢ Lors de la présentation du matin avec les différentes activités Mise en place. ➢ Plusieurs activités peuvent être proposées en même temps. ➢ Mise à disposition de livres, de jeux…
	Vivre pleinement son temps de loisir.	➢ En respectant les temps de repos (rythme de l'enfant) ➢ En proposant des activités ludiques où le plaisir de jouer et de participer soit une priorité. ➢ En adaptant les animations (Age, horaire.) ➢ En proposant de découvrir de nouveau jeux.

L'enfant au cœur de notre projet.	Favoriser l'ouverture à la société.	➢ Par des sorties. ➢ Par différentes activités de découverte. ➢ Avec la participation d'intervenant extérieur. ➢ Par l'organisation d'animations.
	L'aider à grandir	➢ Par le biais d'activités quotidiennes (repas, rangement…) ➢ Grâce aux règles de vie établis ensemble. ➢ En favorisant son autonomie lors des activités.
L'enfant au cœur de notre projet.	Se respecter mutuellement.	➢ Grâce aux règles de vie commune. ➢ Être en cohérence avec notre comportement, nos attentes et nos exigences. ➢ Être à son écoute.
Apprendre la vie en collectivité et développer la citoyenneté.	Faire attention a l'autre.	➢ En établissant avec l'enfant des règles de vie communes et connues de tous. ➢ En étant vigilant à l'attitude des uns et des autres.

	Favoriser la rencontre.	➢ Par le biais de temps de vie collectives (repas, gouter, grand jeu.) ➢ Par le biais de sortie à l'extérieur du centre de loisir. ➢ Par le biais des temps d'accueil (matin et soir) lors desquels les enfants de tout âge se retrouvent et doivent partager un lieu commun.
	Favoriser le sens civique	➢ En insistant lors des accueils sur l'importance du « bonjour » et du « au revoir » ➢ En insistant lors des repas sur l'importance du « s'il te plait » et du « merci »

9. JOURNEE TYPE DES ENFANTS DURANT CES DEUX SEMAINES.

8h00 à 9H00	Accueil des enfants par une animatrice. Pendant ce temps les enfants pourront développer leurs créativités en faisant des perles, des bracelets, des dessins… Ils auront accès à des jeux de sociétés ou des jeux de réflexion qu'ils pourront partager avec l'animatrice.
9H15 à 11H15	Passage aux toilettes si besoin puis présentation des activités de la matinée. Activités du programme ou choix des enfants
11H15 à 11H30	Rangement avec les enfants du matériel utilisé pendant l'activité.
11H45 A 12 H	Passage aux toilettes et lavage des mains pour tous
12H à 13H00	Installations des enfants à table. Les animateurs mangeront à la même table. un micro ondes sera mis à disposition si besoin pour la réchauffe des repas tiré du sac. A la fin du repas chaque enfant devra débarrasser sa table et trier ses déchets.
13H à 13H45	Les enfants toujours accompagnés des animateurs seront en temps calme dans la salle ou si le temps le permet en extérieur. Les plus petits iront à la sieste ou en temps de repos
13H45 à 15H45	Retour en activités pour les plus grands Les enfants à la sieste reprendront les activités vers 14h30
15H45 à 16h30	Toilettes lavage des mains et gouters
16H30 à 17H00	Divers jeux seront proposés par une partie des animatrices (statue musical, chanson…) en attendant l'arrivés des parents.
16h30 à 17h00	Les animatrices à tour de rôle, seront tenues de ranger les locaux pour pouvoir accueillir les enfants le lendemain
17H à 18H00	Un animateur restera avec les enfants jusqu'à ce que les parents ou responsables légaux viennent le rechercher..

10.LES REPAS

Pendant les 2 semaines, il est demandé aux parents de prévoir le pique-nique de leurs enfants tous les jours de la semaine.

Afin de respecter la chaine du froid, les repas seront conservés en frigo ou chambre froide.

Le gouter est prévu par l'accueil de loisirs, et souvent préparé par les enfants lors d'atelier culinaire.

11.L'INFIRMERIE

A l'accueil de loisirs, une pièce au fond de l'accueil est dédiée à cet effet, des lits pourront être installés pour pouvoir isoler l'enfant qui ne se sentira pas bien.

Une trousse ou armoire à pharmacie est présente sur chacun des sites, avec un cahier d'infirmerie afin de consigner chaque soin effectuer.

Les PAI et médicaments avec ordonnance seront également stockés à cet endroit.

12.LES OUTILS D'EVALUATION

L'évaluation est un moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie du centre de se positionner par rapport à des objectifs énoncés, de prendre conscience des différentes évolutions et de les réadapter si besoin.

L'équipe d'animation fera un bilan chaque soir avec les enfants afin d'avoir leurs ressentis sur les activités passées et les attentes à venir.

L'objectif est de mettre en valeur le groupe et les intérêts de chacun.

Cette action permettra aussi aux enfants de réaliser eux-mêmes un bilan de leur journée.